

# BILAN TRES SUCCINCT POUR L'ANNEE 2017-2018

## SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE CONSEILS, AIDE ou APPUI JUDICIAIRE

*Dans ces situations nous intervenons  
sur le mode associatif (et non assurantiel)*

### Un conseil :

vous avez toujours du temps pour effectuer  
une démarche officielle (plainte, rapport, etc).  
Appelez-nous AVANT, ne vous précipitez pas :  
certaines erreurs ne peuvent pas être corrigées.

## Affaires d'ordre moral

71 affaires ont été enregistrées cette année

**La plupart des affaires trouvent des solutions  
"amicales", et c'est mieux ainsi.**

Cependant 10 plaintes en droit pénal ont été nécessaires,  
ainsi que 5 "mains courantes", 3 lettres comminatoires.  
1 défense a été assurée sur le plan judiciaire à la suite d'une  
plainte déposée par des parents

◆ **Agressions, altercations, voies de fait : 5 affaires**  
(3 plaintes. 1 convocation par le procureur)

◆ **Insultes, agressions verbales, intrusions, menaces :**  
**19 affaires** (11 règlements "amicales", 5 plaintes,  
1 lettre comminatoire, 2 "mains-courantes").

◆ **Calomnies, diffamations, rumeurs, accusations  
mensongères, dénonciations calomnieuses :**  
**15 affaires** (Règlements "amicales" ou administratifs, et  
2 lettres comminatoires, 2 plaintes, 3 "mains-courantes").

◆ **Litiges et divers :**  
**31 affaires de toutes sortes.**

◆ **Plaintes de la part de parents d'élèves :**  
**1 plainte en droit pénal, pour des actes "volontaires",**  
**3 plaintes auprès de l'administration.**  
Elles concernent généralement : mauvais traitements ou  
coups, infondées, donc sans succès, sauf une.

## Solidarité

◆ **Conseils de notre part, concernant la profession :**  
**40 interventions**

◆ **Conseils juridiques de nos avocats :**  
professionnels : 2  
privés : 2

### ◆ **Documentation :**

Textes légaux et réglementaires, jugements et arrêts  
exemplaires appelés à faire jurisprudence, circulaires  
officielles d'intérêt général ou technique, ouvrages de  
fond, périodiques, questions mal définies.

### ◆ **Caisse de solidarité.**

## Diverses mises en cause

◆ **Conflits consécutifs à des signalements, des  
mesures éducatives, des divorces difficiles...**  
**Incidents démesurément grossis**

◆ **Objets confisqués et disparus ou endommagés.**

◆ **Responsabilité civile risquant d'être mise en  
cause par suite d'accidents particuliers ou graves.**  
**Par exemple :** doigt coupé, choc à la tête, œil blessé, etc.

◆ **Responsabilité civile mise en cause par des  
parents ou des tiers :**  
**Par exemple :**

- Enfants enfermés par mégarde • Enfants enfuis
- Enfants mis "à la porte"...
- Accusations de surveillances non faites ou mal faites.
- Requêtes de parents d'élèves envers des enseignants à la suite d'accidents survenus à l'école ou en voyage
- Bagarres entre élèves • Problèmes de signalements.

◆ **Responsabilité civile mise en cause par des  
organismes d'assurance privée** (application loi du 5 avril 1937)  
Les demandes de remboursement sont pour la plupart  
injustifiées, mais elles sont toujours aussi "ennuyeuses" :  
nous prévenir aussitôt.

Règlements amiables (pour éviter la mise en cause  
par défaut) **à manier avec prudence :**  
ne pas agir sans notre avis...!

## ASSURANCES

Aux Assurances du Crédit Mutuel

### ◆ **Responsabilité civile directe :**

Vêtements ou objets d'élèves endommagés par enseignants  
(appareils brisés, vêtements endommagés lors d'expériences,  
produits dangereux ou indélébiles, etc...).  
Dommages corporels causés directement.

### ◆ **Accidents ou maladies professionnels :**

divers accidents nous ont été déclarés. Indemnités d'I.P.P.  
cumulables et sans franchise, du presque bénin à plus grave  
Lunettes : compléments de remboursement.



Le Président,  
Marc SOUVETON